



SERVICE COMPTABILITÉ

**N.REF : JJG/CB**  
**DC N° 08.078**

**DECISION**

***Concernant la fixation des tarifs  
des attractions, variétés, cirques etc.....  
pour l'année 2008***  
=°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 Mai 2006, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 Mai 2006 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 13 Mars 2007 (DC N°07/047) ayant fixé les tarifs des attractions, variétés, cirques etc....., pour l'année 2007 et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 15 Mars 2007,

**D E C I D E**

- De fixer les tarifs des attractions, variétés, cirques etc... pour l'année 2008 comme suit :

	Pour Mémoire Ancien Tarif	Nouveau Tarif
<i>(surface totale occupée par jour)</i>		
<b><u>I – CHAPITEAUX CIRQUES Etc.....</u></b>		
○ <i>Hors saison (du 16/09/08 au 14/06/09)</i>		
- Plus de 250 m2	114,90 €	119,50 €
- Jusqu'à 500 m2	222,40 €	231,30 €
- Jusqu'à 700 m2	344,80 €	358,60 €
- De plus de 700 m2	498,10 €	518,10 €
○ <i>En saison (du 15/06 au 15/09/08)</i>		
- Plus de 250 m2	335,45 €	348,90 €
- Jusqu'à 500 m2	670,95 €	697,80 €
- Jusqu'à 700 m2	981,20 €	1 020,45 €
- De plus de 700 m2	1 476,50 €	1 535,55 €
<b><u>II – ATTRACTIONS, VARIETES</u></b>		
○ <i>En saison (du 15/06 au 15/09/08)</i>		
- Jusqu'à 100 m2	51,30 €	53,35 €
- Jusqu'à 150 m2	71,20 €	74,05 €
- Jusqu'à 200 m2	84,05 €	87,40 €
- Jusqu'à 250 m2	102,70 €	106,80 €
○ <i>Un chèque caution sera demandé à chaque réservation d'emplacement pour couvrir les frais éventuels de nettoyage du terrain et restitué deux jours après le départ, par le Trésorier Principal de ROYAN qui virera la somme libérée à un compte postal ou bancaire ouvert au nom du demandeur.</i>		
<i>Le montant sera de :</i>		
○ <b><u>CHAPITEAUX, CIRQUES Etc....</u></b>		
- Du 16/09/08 au 14/06/09	350,00 €	
- Du 15/06/08 au 15/09/08	870,00 €	
○ <b><u>ATTRACTIONS, VARIETES</u></b>		
- Du 15/06/08 au 15/09/08	175,00 €	

- D'encaisser la recette correspondante au compte 73368 – Fonction 911 du Budget Communal

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 19 février 2008

Fait à ROYAN, le 12 Février 2007  
Le Maire,  
Henri LE GUEUT